

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 17/12/2014

Démission d'un conseiller communal - accord

Approbation :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2014

Séance publique :

1. Finances :

- 1.1 Subsidés aux associations pour 2015
- 1.2 Aménagement d'un terrain multisports à Ville-sur-Haine : réinscription du projet au budget 2015
- 1.3 Dotation communale à la zone de secours
- 1.4 Budget 2015 Zone de Police de la Haute Senne
- 1.5 Budgets Fabriques d'église 2015
- 1.6 Cercle Laïque : compte 2013 – Budget 2015
- 1.7 Budget 2015 de la Ville

2. RCA :

- 2.1 Plan d'entreprise et budget 2015
- 2.2 Octroi d'un subside ordinaire pour l'exercice 2015
- 2.3 Octroi d'un subside extraordinaire pour l'exercice 2015
- 2.4 Modification des statuts

3. Divers :

- 3.1 SPGE - Pose du collecteur et construction de la station de pompage de Thieu-Le Roeulx – Convention
- 3.2 Intégration des personnes étrangères -Parcours d'accueil – convention entre notre ville et le centre régional d'intégration de La Louvière (Ce.R.A.I.C.)

4. Marché de service :

- 4.1 Participation à la mission de contrôle de la situation financière et des comptes annuels de la Régie Communale autonome du Roeulx - Attribution du marché de services.

5. Marché public de fournitures :

- 5.1 Réparation du grappin du camion TRA197 – Urgence

6. Marché de travaux : Urgence

- 6.1 Ratification avenant au marché de travaux de l'église Saint-Nicolas du Roeulx – dépassement de + 10%

Huis-clos :

Enseignement :

1. Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à raison de 13P du 12.11.14 au 28.11.14 en remplacement de la titulaire malade.
2. Désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire à raison de 13P du 13.11.14 au 28.11.14 en remplacement de la titulaire malade.
3. Désignation d'une institutrice primaire à titre intérimaire à raison de 24P du 19.11.14 au 30.11.14 en remplacement de la titulaire malade.
4. Institutrice primaire : suite à une augmentation de 4 périodes subventionnées (école numérique) à partir du 01.01.15 diminution de notre intervention communale dans son traitement .